

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire de Bagnols-sur-Cèze informe que, par arrêté n° 2022-10-1122 en date du 21 octobre 2022, il a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bagnols-sur-Cèze.

**Du mercredi 23 novembre 2022 à 9h00
au vendredi 23 décembre 2022 à 12h00 inclus**

A cet effet, Monsieur Jacques CIMETIERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera aux services techniques de la mairie, 53 avenue de l'Hermitage en Z.A. de Berret, du mercredi 23 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 23 décembre 2022 à 12h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le vendredi : de 8h00 à 12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par voie postale, Mairie de Bagnols-sur-Cèze – Commissaire Enquêteur PLU – BP 45160 – 30205 BAGNOLS-SUR-CEZE Cedex, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante :
enquete-publique-urba@bagnolssurceze.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public aux services techniques de la mairie :

- le mercredi 23 novembre 2022 de 9h00 à 12h00.
- le mercredi 7 décembre 2022 de 14h00 à 17h00.
- le vendredi 23 décembre 2022 de 9h00 à 12h00.

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans le délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public aux services techniques de la mairie et sur son site internet pendant un an.

Le dossier du projet de Révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bagnols-sur-Cèze est également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.bagnolssurceze.fr/fr/>, onglet « urbanisme et cadre de vie », rubrique « Aménagement », titre « Révision allégée n°2 du PLU ».